

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

PROCES VERBAL SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin, à 18 heures 00, les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur PEGARD François, Maire.

Membres en exercice : M PEGARD François, Mme GOURLIN Claudy, M DECEUVELAERE Frédéric
Mme EVENOU Alexandra, M RASSE Baptiste, Mme ISABLEU Dominique, M LEUILLER Stéphane, Mme
MULARD Alexandra, M ADAM Sébastien, M POTEAUX José, Mme RIZZO Julie,
Mme MONTAGNE Alisson, M DUTKA Stéphane, M MAINNEMARRE Yves, Mme RAMETTE Isabelle

Étaient présents : M PEGARD François, M DECEUVELAERE Frédéric
Mme EVENOU Alexandra, M RASSE Baptiste, M POTEAUX José, Mme ISABLEU Dominique, Mme
MULARD Alexandra, M ADAM Sébastien, Mme RIZZO Julie, Mme MONTAGNE Alisson, M DUTKA
Stéphane, Mme GOURLIN Claudy

Procuration : M MAINNEMARRE Yves donne procuration à M PEGARD François, Mme RAMETTE Isabelle
donne procuration à Mme GOURLIN Claudy, M LEUILLER Stéphane donne procuration à M RASSE
Baptiste

Secrétaire de séance : Mme GOURLIN Claudy

ORDRE DU JOUR

N° ordre	Délibérations	Objet
		Election d'un secrétaire de séance
		Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026
1	2026/05/06/01	Délibération désignation des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales

1. Election d'un secrétaire de séance

Le Conseil à l'obligation d'élire parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal, le secrétaire de séance peut être assisté par un secrétaire auxiliaire (la secrétaire de mairie). M le maire demande qui souhaite être secrétaire de séance. Claudy GOURLIN se propose. Le conseil municipal vote à l'unanimité Mme GOURLIN Claudy pour être secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026

Il appartient au secrétaire de séance de préparer ce procès-verbal et le maire a la responsabilité de faire procéder à son affichage à la porte de la mairie.

Les noms des conseillers ayant pris part aux délibérations peuvent être mentionnés, afin de vérifier le respect des dispositions de l'article L. 2131-11 du CGCT visant à interdire la participation aux délibérations des conseillers personnellement intéressés à l'affaire qui en fait l'objet.

Mme GOURLIN Claudy



M PEGARD François
Maire



M le Maire précise qu'en début de réunion, le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal (article L 2121-15 du CGCT). Il est chargé de rédiger, ou de faire rédiger sous son contrôle, le procès-verbal (PV). M le Maire demande si le conseil municipal approuve le procès-verbal du 30 avril 2026. Le conseil municipal approuve à **l'unanimité (procurations comprises)** le procès-verbal du 30 avril 2026.

3. Délibération désignation des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs fixée au 27 septembre 2026 ;

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial.

Après appel des candidatures, il a été procédé au vote à bulletin secret.

Résultats de l'élection des délégués titulaires

Nombre de conseillers présents ou représentés : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont été proclamés élus délégués titulaires :

Mme ISABLEU Dominique : suffrages obtenus : 15

M PEGARD François : suffrages obtenus : 15

M RASSE Baptiste : suffrages obtenus : 15

Les intéressés ont déclaré accepter leur mandat.

Résultats de l'élection des délégués suppléants

Nombre de conseillers présents ou représentés : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont été proclamés élus délégués suppléants :

Mme RAMETTE Isabelle : suffrages obtenus : 15

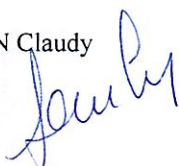
M DECEUVELAERE Frédéric : suffrages obtenus : 15

Mme GOURLIN Claudy : suffrages obtenus : 15

Les intéressés ont déclaré accepter leur mandat.

La séance est levée à 18h30

Mme GOURLIN Claudy



M PEGARD François
Maire

